



Refus de l'idée de la garde alternée par mina (12 ans)

Par **domi15**, le **25/04/2009** à **11:50**

Bonjour,
en cas de divorce, lorsque le papa demande la garde alternée et que l'enfant (12 ans) souhaite vivre avec sa maman, l'enfant a-t'il la possibilité d'exprimer ses désirs en matière de garde ?
d'autre part, son frère (9 ans) n'est pas opposé à une garde alternée ; ce qui est décidé pour un enfant est-il valable pour la fratrie ?
MERCI